

# RERS 2020

## 4.26 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

En 2018, 63,7 % des 843 400 élèves inscrits en troisième en 2017 ont continué en seconde GT et 32,6 % se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces proportions ont évolué ces douze dernières années, notamment le taux de passage en seconde GT qui a augmenté de près de 10 points **(1) (2)**.

Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (70,7 % contre 57,0 %) et nettement moins souvent en apprentissage (2,4 % contre 7,6 %). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves « en retard » **(3)**.

En 2018, 89,8 % des 568 800 élèves scolarisés en seconde GT en 2017 ont intégré une première générale (65,2 %) ou technologique (24,6 %) et 4,6 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Entre 2006 et 2018, les passages vers la voie générale ont augmenté de 10,2 points **(4)**.

Plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (S) ou technologique (STI2D, STL, STAV), contre une fille sur trois. Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle que les élèves plus jeunes **(5)**.

### Précisions

---

**Population concernée** - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

**Sorties** - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

**Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques** - Voir « Glossaire ».

**Avertissement** - La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.04, 4.07, 4.10 et 4.12).

---

### Source

MENJ-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

MAA-DGER, Système d'information de l'enseignement agricole.